

**Par dépôt électronique, courriel et poste**

Le 9 novembre 2017

M. Pierre Méthé  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2018  
Votre dossier : R-4012-2017  
Notre dossier : R054289 YF

---

Monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 6 novembre 2017 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

**1. Contexte**

Le Transporteur souligne que la décision D-2017-107 définit les sujets qui seront examinés dans la présente demande.

La période réservée par la Régie pour l'audience est du 24 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Le Transporteur entend collaborer avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives à la composition des panels, aux dates et aux délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

**2. Thèmes et témoins du Transporteur**

Le Transporteur compte présenter quatre (4) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

- Panel 1 – Présentation de la demande du Transporteur  
(HQT-1, Document 1 et pièces complémentaires)
  - Marc Boucher, président d'Hydro-Québec TransÉnergie
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires
  
- Panel 2 – Efficience et coût du service  
(HQT-2, HQT-3 à l'exception des Documents 1.1 et 1.2, HQT-4, HQT-5, HQT-6, HQT-7, HQT-11 et pièces complémentaires)
  - Maxime Lajoie, directeur – Installations de transport – Sud-Ouest
  - Ghislain Tessier, directeur – Centre de gestion des activités de transport
  - Andrée Boucher, contrôleur HQT, groupe – Direction financière et contrôle
  - Geneviève Devault, chef Contrôle et comptabilité de gestion, groupe – Direction financière et contrôle
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires
  
- Panel 3 – Analyse coûts-bénéfices de la maintenance additionnelle  
(HQT-3, Documents 1.1 et 1.2 et pièces complémentaires)
  - Marie-Claude Roquet, chef – Planification et gestion des actifs
  - Éric Confais, expert en macro-économie, économétrie, modélisation, calculs économiques et études tarifaires, société Roland Berger
  - Yannig Gourmelon, expert économiste, comparaison de compétitivité et performance économique, société Roland Berger
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires
  
- Panel 4 – Planification du réseau et commercialisation  
(HQT-9, HQT-10 HQT-12 et pièces complémentaires)
  - Stéphane Talbot, directeur – Planification
  - Yannick Vennes, chef – Commercialisation des services de transport
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires

Par ailleurs, le Transporteur prévoit une période d'environ trente (30) minutes pour le panel 1 et d'environ quarante-cinq (45) à soixante (60) minutes pour chacun des panels 2 et 3 pour leurs présentations.

### **3. Contre-interrogatoires des intervenants**

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

#### **4. Argumentation**

Un plan d'argumentation sera offert à la Régie et aux intervenants. Une durée maximale de soixante (60) minutes est envisagée.

#### **5. Moyens préliminaires**

Le Transporteur a récemment reçu les preuves des intervenants et des analyses sont toujours en cours à cet égard. Au plus tard le 15 novembre 2017, le Transporteur indiquera s'il présentera des moyens préliminaires. Selon le cas, un exposé des moyens préliminaires sera produit à la Régie dans ce même délai.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Yves Fréchette

/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)